

Paris, le 28 avril 2025

Objet : avis des garant·e·s de la CNDP sur la réponse de Voies Navigables de France (VNF) à leur bilan de la Concertation préalable au projet de doublement de l'écluse des Fontinettes à Arques

Monsieur,

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance des engagements de VNF résultant des enseignements de la concertation publié le 20 décembre 2024.

Le présent avis sera rendu public sur le site de la CNDP et porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et de leur qualité argumentative, au regard des attentes du public et de nos recommandations, telles qu'exprimées dans notre bilan publié le 20 décembre 2024. Il ne porte pas sur vos choix concernant le projet, la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets.

Dans ce cadre, il ressort que vos engagements répondent de manière appropriée à nos recommandations formulées sur la base des préoccupations et besoins exprimés par le public. Nous avons retenu notamment, que vous envisagez de poursuivre le dialogue avec le public, riverains du projet et acteurs du territoire, au moyen d'une concertation continue. Nous saluons cette décision dont la demande a été exprimée lors de la concertation préalable et nous vous encourageons, au-delà de l'information via les supports numériques et papier, à faciliter la participation du public en poursuivant diverses rencontres sur sites comme vous l'avez fait lors de la concertation préalable.

Nous préconisons également de maintenir un dialogue fin avec les acteurs publics du territoire (Ville d'Arques, Communauté de Commune du Pays de Saint Omer, Conseil départemental...).

Vous pourrez vous appuyer sur les acteurs associatifs et institutionnels qui ont été très actifs lors de cette concertation (Conseil de développement, SAGE, associations locales...) pour ces différents temps de dialogue tant avec les acteurs du territoire qu'avec les différents publics. Nous appelons votre attention sur l'importance d'articuler les échanges avec ces acteurs institutionnels et la prise en compte des attentes du public.

La concertation continue sera également l'occasion de porter à la connaissance du public les différentes études que vous aviez évoquées et qui n'étaient pas encore menées lors de la concertation préalable.

Nous restons à votre disposition pour évoquer ces points si besoin.

Nous vous prions d'agréer Monsieur l'expression de nos sincères salutations.

Alexis FAVRE-GILLY
Garant CNDP

Anne-Marie ROYAL
Garante CNDP

Copie à :

Madame PAGES, sous-Préfète de Saint-Omer

Monsieur PAPINUTTI, Président de la CNDP

Monsieur ROUSSEL, Maire d'Arques

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France T +33 (0)1 44 49 85 55 –
garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr